



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

---



Distr. : GÉNÉRALE

E/ECA/CM.9/25  
5 mars 1983

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
REUNIONS DU VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE  
Quatrième réunion du Comité technique  
préparatoire plénier  
Addis-Abeba (Ethiopie), 14-22 avril 1983  
Point 15 de l'ordre du jour provisoire

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
REUNIONS DU VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE  
Dix-huitième session de la Commission et  
neuvième réunion de la Conférence  
des ministres de la Commission  
Addis-Abeba (Ethiopie), 27 avril - 3 mai 1983  
Point 12A. E. de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL ET A L'ADMINISTRATION

Résumé\*

---

\* Le présent résumé constitue le document principal pour l'examen de ce point de l'ordre du jour.

QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL ET  
A L'ADMINISTRATION

1. Le présent rapport répond au souci du secrétariat de veiller à ce que les représentants des Etats membres de la Commission soient régulièrement tenus informés de la marche de l'Administration de la CEA en général. Les renseignements ci-après visent donc à faire le point sur les questions relatives au personnel et à la gestion administrative.
2. S'agissant des questions de personnel, la politique d'africanisation des cadres qui guide nos actions depuis quelques années dans le domaine du recrutement a été poursuivie avec la même détermination. En effet, l'analyse des données statistiques concernant le personnel révèle qu'au 31 décembre 1982, sur les 204 postes d'administrateur financés sur les ressources du budget ordinaire 157, soit 77 p. 100, étaient occupés par des Africains. S'agissant des postes financés sur des ressources extra-budgétaires (aide bilatérale, PNUD, Fonds d'affectation spéciale, FNUAP, PNUF, etc. ils étaient à la même date au nombre de 126 dont 87, soit 70 p. 100, étaient occupés par des Africains. Pour ce qui est des postes d'agent des services généraux, ils sont au nombre de 615, dont 554 occupés par des Africains. Il ressort des chiffres ci-dessus que sur un nombre total de 945 postes existant à la CEA, 798, soit 84 p. 100, sont actuellement occupés par des Africains.
3. S'agissant des consultants, le secrétariat en a recruté, au cours de l'année 1982, 315, dont 255 Africains. Ces données, comparées à celles des années précédentes où à peine la moitié des consultants de la CEA étaient des Africains, illustrent la nette augmentation du nombre d'Africains dont les compétences ont pu être mises temporairement à la disposition de la CEA pour renforcer les effectifs permanents. Cette nouvelle tendance traduit aussi la croissance du nombre d'Africains qui, de plus en plus, se spécialisent dans des domaines techniques jusqu'ici réservés presque exclusivement aux ressortissants des pays développés.
4. Tout ce qui précède est assez révélateur des résultats des efforts déployés par le secrétariat pour la mise en oeuvre des résolutions adoptées aux différentes réunions de la Conférence des ministres de la Commission invitant son secrétariat à recourir autant que possible aux services d'Africains pour l'exécution des programmes de travail de la CEA.
5. Si ces résultats peuvent être considérés comme positifs, il convient néanmoins de souligner que la répartition des postes du secrétariat entre les différentes nationalités africaines reste à reconsidérer. Les renseignements figurant à l'annexe I du présent rapport relative à la composition actuelle par nationalité du secrétariat de la CEA devraient amener la Conférence des ministres à réitérer l'appel déjà lancé aux Etats insuffisamment représentés au sein du secrétariat pour qu'ils encouragent

leurs ressortissants à postuler des emplois au secrétariat de la CEA et dans les organismes qui lui sont affiliés. Il faudrait rappeler, à cet égard, que faute pour ces Etats d'occuper leur quota, les postes qui leur sont réservés seront occupés entre autres par des non-Africains.

6. Il nous paraît indiqué de porter à l'attention de la Conférence des ministres que dans le cadre du même souci d'africanisation, notre secrétariat s'est attaché à promouvoir comme langue de travail de la Commission la langue arabe, seule des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies qui soit authentiquement africaine. En effet, bien que cette langue doive bénéficier au sein du secrétariat du même statut et des mêmes moyens que le français et l'anglais, aucune ressource financière spécifique n'a été mise à la disposition du secrétariat pour la traduction ou l'interprétation en arabe au même titre que le français et l'anglais. Conscient de toutes les conséquences de cette situation, le secrétariat a décidé de prélever sur les moyens mis à la disposition des deux autres langues jusqu'ici utilisées par la Commission, les ressources nécessaires pour l'établissement d'un embryon de groupe arabe au sein des services linguistiques. Cet arrangement a permis d'assurer l'interprétation en arabe et la traduction dans cette langue des documents essentiels des grandes conférences de la CEA. Etant entendu que ces mesures étaient transitoires, notre secrétariat a cru devoir faire appel aux contributions volontaires d'Etats membres de l'Organisation des Nations Unies tout aussi soucieux de la promotion de la langue arabe au sein du secrétariat de l'ONU. Pour ce faire, des calculs ont été effectués qui ont révélé que le coût d'un groupe arabe normalement constitué au sein du secrétariat de la CEA, comparé aux ressources qui sont actuellement affectées à ce groupe, laisse apparaître un besoin supplémentaire de fonds estimé à 942 000 dollars des Etats-Unis pour une période de 3 ans. Sur la base de ces chiffres l'appel lancé aux Etats en 1981 et 1982 a permis de recueillir la somme de 200 000 dollars. En évoquant cette question dans le cadre de ce rapport, le secrétariat espère vivement que la Conférence pour les annonces de contributions volontaires prévue le 2 mai 1983 sera l'occasion pour certains Etats d'accorder une attention particulière à l'appel du secrétariat afin que, sinon la totalité, du moins une grande partie des besoins de notre groupe de langue arabe soit satisfaite.

7. S'agissant des questions relatives à l'administration du personnel, il faut signaler qu'outre les efforts habituels que déploie le secrétariat pour assurer, dans le cadre des procédures en vigueur, la sécurité d'emploi, le perfectionnement et la promotion des fonctionnaires les plus méritants, il lui a été possible au cours des années 1981 et 1982 d'obtenir pour les agents des services généraux une augmentation de traitement de 7 p. 100 et pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international une classification améliorée du poste d'affectation et, par voie de conséquence, un meilleur ajustement de l'indemnité en résultant. Si ces résultats sont quelque peu satisfaisants, le secrétariat reste convaincu qu'ils demeurent en deçà des attentes légitimes du personnel. Aussi, des dossiers complémentaires et suffisamment détaillés ont-ils été envoyés aux autorités compétentes du Siège pour argumenter sur la nécessité de débloquer des crédits supplémentaires en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail des fonctionnaires de la CEA. Il faut signaler, à ce propos, que le secrétariat a reçu en janvier 1983, et pour la première fois, en visite officielle et de travail, le Président de la Commission de la fonction publique internationale. Pour qui sait

que c'est sur la base des recommandations de cette Commission autonome que le Secrétaire général et l'Assemblée générale évaluent les besoins matériels des fonctionnaires de l'ONU, il est permis d'espérer qu'une plus grande attention sera désormais accordée aux revendications justifiées des fonctionnaires de la CEA.

8. Dans le présent rapport consacré aux questions d'administration et de personnel, le secrétariat estime devoir signaler également qu'il s'en est fallu de peu pour qu'en 1982 la situation financière critique du PNUD ait des conséquences fatales à l'existence de nos centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC). En effet, quand le PNUD, qui finançait plus de 90 p. 100 des dépenses afférentes au fonctionnement et aux activités opérationnelles des MULPOC a signifié son intention de ne plus continuer à apporter son assistance, le secrétariat a dû se tourner vers l'Assemblée générale des Nations Unies pour demander les ressources nécessaires devant suppléer au retrait du financement du PNUD et assurer tout au moins le fonctionnement des MULPOC sur une base permanente. Cet appel a été entendu et c'est avec le plus grand soulagement que le secrétariat est en mesure d'annoncer la décision de l'Assemblée générale d'inscrire à titre permanent au budget de la CEA les crédits destinés à couvrir en partie les dépenses de personnel (13 nouveaux postes permanents) et de fonctionnement administratif général (voyages, réunions, équipement, etc.) des 4 MULPOC (Yaoundé, Gisenyi, Lusaka, Niamey) qui étaient jusqu'ici financées par le PNUD.

9. Il faut aussi signaler que ce sont les mêmes bonnes dispositions à l'égard de la CEA qui ont amené l'Assemblée générale à finalement ouvrir les crédits nécessaires à la continuation du Programme de formation de traducteurs africains après que des voix se furent élevées, en 1981, pour demander la suppression dudit programme, sous prétexte que la dizaine de traducteurs africains issus de ce programme suffit à couvrir les besoins de la CEA dans ce domaine.

10. S'agissant toujours des questions administratives de la CEA traitées par les dernières sessions de l'Assemblée générale, il convient de mentionner les décisions prises pour aider à résoudre le problème de l'insuffisance des infrastructures de conférence dont le secrétariat dispose actuellement à Addis-Abeba. On se souviendra, à cet égard, que la Conférence des ministres avait exprimé ses préoccupations dans ce domaine par la résolution 454(XVII) adoptée à Tripoli le 30 avril 1982. Après que le Conseil économique et social et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires des Nations Unies eurent accordé leur soutien à la demande de la CEA concernant la construction de nouvelles salles et autres installations de conférence, l'Assemblée générale a décidé, à sa trente-septième session, d'engager le processus de solution du problème en allouant à la Commission la somme de 635 000 de dollars qui sera utilisée comme suit :

- a) 400 000 dollars destinés à des études techniques concernant les différentes options et les méthodes de construction;
- b) 235 000 dollars destinés à couvrir le coût des travaux de transformation de certains locaux actuels de la Maison de l'Afrique en salles de réunion dûment équipées.

Ces transformations sont considérées comme solutions intérimaires en attendant que soit réalisée la construction, vivement espérée, d'un nouveau complexe pour abriter convenablement les conférences que la CEA organise au siège de son secrétariat à Addis-Abeba.

11. Tout ce qui précède traduit une certaine sollicitude de l'Assemblée générale à l'égard de la Commission. Cette sollicitude doit être chaleureusement saluée quand on sait que ces efforts financiers ont été consentis en cette période de crise financière de l'Organisation des Nations Unies où l'examen du budget de l'Organisation est essentiellement guidé par la règle du taux de croissance réelle zéro. C'est aussi pour le secrétariat le moment de rendre hommage aux délégations africaines dont la mobilisation permanente et l'engagement ferme pour la cause de la CEA lors des dernières sessions de l'Assemblée générale ont grandement facilité l'obtention des résultats positifs susmentionnés.

ANNEXE I

A. Répartition des postes permanents d'administrateur entre les Etats membres de la CEA<sup>a/</sup>

	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total CEA (31.12.82)	Total ONU (30.11.82)	Fourchette souhaitable <sup>b/</sup>
Algérie				1		1		2	20	4-16
Bénin				2		2	1	5	10	2-14
Botswana						2		2	4	2-14
Burundi		1				3	2	6	8	2-14
Comores							2	2	2	2-14
Congo				1	2			3	8	2-14
Côte d'Ivoire					1	1	1	3	3	3-14
Egypte			1	1	2			4	20	3-15
Ethiopie				3	3		6	12	25	2-14
Gambie					1	1		2	7	2-14
Ghana				3	1	3	1	8	17	3-14
Guinée				1				1	7	2-14
Haute Volta			1		1			2	7	2-14
Kenya			1	2	2			5	14	3-14
Lesotho						1		1	6	2-14
Libéria					1	1		2	10	2-14
Madagascar					3	2	1	6	11	2-14
Malawi			1	1	1	2		5	7	2-14
Mali					3	4	1	8	10	2-14
Maurice				1	3			4	12	2-14
Mauritanie							1	1	2	2-14
Niger						1		1	5	2-14
Nigéria	1		1	2	1		1	6	19	5-17
Ouganda					2	3	1	6	16	2-14
République centrafricaine						1		1	2	2-14
République-Unie de Tanzanie				2	2	3		7	21	2-14
République-Unie du Cameroun			1		3	1	2	7	12	2-14
Rwanda						3		3	4	2-14
Sénégal				2	1	5	1	9	14	2-14
Sierra Léone					4	2		6	16	2-14
Somalie						1		1	12	2-14
Soudan			2	1	3	2		8	14	2-14
Tchad						1	1	2	5	2-14
Togo					1	2		3	9	2-14
Tunisie					1	1		2	20	3-14
Zaïre					3	3		6	14	2-14
Zambie				1		4		5	10	2-14
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>24</b>	<b>45</b>	<b>56</b>	<b>22</b>	<b>157</b>		

<sup>a/</sup> Y compris les postes permanents du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales et les postes linguistiques permanents.

<sup>b/</sup> Ne s'applique qu'aux postes soumis à la répartition géographique, à l'exclusion des postes linguistiques.

B. Répartition des postes permanents d'administrateur de la CEA entre les pays non africains<sup>a/</sup>

	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total
Belgique				1	1			2
Brésil				1				1
Bulgarie					1			1
Etats-Unis d'Amérique						3		3
France				1	1			2
Guyane					1			1
Haïti			1					1
Hongrie						1		1
Inde							2	2
Italie				1				1
Pakistan							1	1
Philippines							1	1
Pologne				1				1
Roumanie				2				2
Royaume-Uni			2	1	2		2	7
Syrie						1		1
Thaïlande						1		1
Trinité-et-Tobago			1					1
Turquie						1		1
URSS				1	2			3
<b>Total</b>			<b>4</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>34</b>

<sup>a/</sup> Y compris les postes permanents du Programme de formation de traducteurs et les postes linguistiques permanents.

C. Répartition des postes d'expert entre les Etats membres de la CEA

	L-7	L-6	L-5	L-4	L-3	L-2/1	Total
Algérie		1	1				2
Angola					1		1
Bénin		1	1			1	3
Burundi					2		2
Congo			1		3		4
Egypte		3					3
Ethiopie			2	1	1	6	10
Ghana		2	2	4	2		10
Guinée					1		1
Haute Volta				1	1		2
Lesotho				1			1
Libéria					1		1
Madagascar			1	1			2
Malawi				1	1		2
Mali			1	2			3
Niger			1				1
Nigéria		1	1	4			6
Ouganda			1	1			2
République-centrafricaine					1		1
République-Unie de Tanzanie				1	1		2
République-Unie du Cameroun			1	2		1	4
Rwanda				1			1
Sénégal	1			2	2	2	7
Sierra Léone		1	1		1		3
Togo		1	1		1	1	4
Tunisie						1	1
Zaire		1		1	3	1	6
Zambie		1					1
Zimbabwe			1				1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>13</b>	<b>87</b>



D. Répartition des postes d'expert occupés par des non-Africains

	L-7	L-6	L-5	L-4	L-3	L-2/1	Total
Allemagne, République fédérale d'			1	2			3
Belgique			1			1	2
Chypre					1		1
Etats-Unis d'Amérique				1		1	2
France				1			1
Inde		1	5	1			7
Pologne			1				1
Royaume-Uni				1			1
Suède					1		1
URSS			1				1
Yougoslavie			1				1
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>21</b>

ANNEXE II

A. Postes d'agent des services généraux occupés par des Africains

Afrique du Sud	4
Angola	1
Bénin	2
Burundi	2
Côte d'Ivoire	1
Egypte	1
Ethiopie	464
Ghana	4
Libéria	1
Mali	4
Maroc	4
Maurice	2
Namibie	1
Niger	7
Nigéria	5
Ouganda	6
République-Unie de Tanzanie	12
République-Unie du Cameroun	16
Rwanda	4
Sénégal	3
Soudan	1
Togo	1
Tunisie	1
Zaire	1
Zambie	5
Zimbabwe	1

Total

554

B. Postes d'agent des services généraux occupés par des non-Africains

---

Allemagne, République fédérale d'	2
Canada	1
Etats-Unis d'Amérique	2
France	1
Grèce	1
Inde	7
Italie	1
Jamaïque	2
Liban	1
Philippines	1
Royaume-Uni	2
Yougoslavie	1
<b>Total</b>	<b>22</b>

---

ANNEXE III

Effectifs de la Commission économique pour l'Afrique (postes permanents)

	1974	1977	1978	1982
<u>Africains</u>				
SGA	1	1	1	1
D-2	1	1	1	1
D-1	8	8	10	8
P-5	15	13	16	24
F-4	23	27	29	45
P-3	30	38	44	56
P-2/1	25	22	18	22
Agents des services généraux	254	297	348	398
Total	357	407	467	555
<u>Non-Africains</u>				
SGA	-	-	-	-
D-2	-	-	-	-
D-1	2	3	3	4
P-5	5	7	6	9
P-4	14	12	14	8
P-3	13	13	13	7
P-2/1	6	5	7	6
Agents des services généraux	39	29	20	15
Total	79	69	63	49

## ANNEXE IV

Effectifs des autres commissions régionales

(au 30 septembre 1982)

	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total	Africains				
																		P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total
CEE	1	-	1	11	24	32	32	19	120	-	-	-	-	1	-	-	-	1				
CESAP	1	-	1	9	22	46	36	25	140	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
CEPAL	1	-	1	8	24	44	40	36	144	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
CEAO	1	-	1	6	11	18	11	15	63	-	-	-	-	1	-	-	2	3				
Total	4	-	4	34	81	140	119	85	467	-	-	-	-	2	-	2	4					

ANNEXE V

Postes de la CEA : Situation au 31 décembre 1982

	Postes	Vacants <sup>a/</sup>	Pourvus
<b>A. Postes d'administrateur</b>			
Budget ordinaire (tous les chapitres et les postes de personnel temporaire, à l'exception du chapitre 24)	204	13	191
Ressources extrabudgétaires (fonds de toutes sources, y compris le chapitre 24)	126	18	108
Total	330	31	299
<b>B. Postes d'agent des services généraux</b>			
Budget ordinaire (tous les chapitres, à l'exception du chapitre 24)	433	20	413
Ressources extrabudgétaires	182	19	163
Total	615	39	576

<sup>a/</sup> Au 31 décembre 1982, date à laquelle le présent tableau a été établi, la procédure recrutement concernant un certain nombre de postes vacants était déjà engagée.